



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3509

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réhabilitation de l'habitat privé individuel et en copropriété, développement de l'accession sociale à la propriété - Convention de partenariat avec Procivis Rhône

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3509**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Réhabilitation de l'habitat privé individuel et en copropriété, développement de l'accession sociale à la propriété - Convention de partenariat avec Procivis Rhône**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, du fait de ses compétences et priorités, intervient en faveur de la réhabilitation du parc existant, en particulier pour les ménages modestes et les copropriétés fragiles et dégradées, développe un soutien à la réhabilitation énergétique, en particulier à travers la plateforme Ecoréno'v, ainsi que des interventions pour prévenir les risques technologiques. Elle favorise également l'accession sociale à la propriété.

Pour mener à bien ces actions, plusieurs dispositifs existent sur le territoire. Ils se caractérisent par un accompagnement et un soutien dans les démarches auprès des propriétaires et des occupants et par des aides financières pour engager des travaux.

Procivis Rhône développe, quant à elle, une activité de missions sociales, qui prend la forme de solutions de financement proposées aux ménages exclus du crédit bancaire traditionnel. En 10 ans, 26 000 ménages ont été aidés en France.

Une nouvelle convention "missions sociales" a été signée par l'État et le réseau Procivis pour la période 2018-2022. Cette convention consacre l'engagement de Procivis dans le financement de la rénovation du parc privé de logements au bénéfice de 60 000 ménages et l'étend aux copropriétés fragiles et en difficulté.

Au niveau local, Procivis Rhône s'est engagée dès 2002, à travers ses missions sociales, en faveur de la rénovation du parc privé sur le territoire de la Métropole. Les interventions de Procivis Rhône se sont tournées vers le redressement des copropriétés en difficulté dès 2008. Elles se sont ensuite développées sur le thème de la rénovation énergétique des copropriétés, en visant prioritairement les ménages les plus modestes et en accompagnement du dispositif Ecoréno'v de la Métropole.

Le partenariat entre Procivis Rhône et la Métropole est solide et permet des interventions complémentaires qui facilitent la solvabilisation des ménages : la Métropole assure l'organisation de l'accompagnement des copropriétés et des ménages dans leur projet de réhabilitation et apporte des aides aux travaux, ainsi que l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et les communes. En complément de ces interventions, Procivis Rhône propose des prêts et des avances pour assurer l'équilibre financier global et la réalisation des projets.

L'objectif recherché par ce projet de convention, soumis à l'approbation du Conseil, est de formaliser ce partenariat et les interventions apportées par Procivis Rhône en faveur des dispositifs de réhabilitation développés par la Métropole, et ainsi de permettre aux propriétaires et copropriétaires les plus modestes, aux copropriétés fragiles et en difficulté, de financer les travaux de rénovation énergétique, d'adaptation, d'urgence ou de mise en sécurité dans les meilleures conditions.

La Métropole s'engage à associer Procivis Rhône sur son territoire et à valoriser les missions sociales auprès des partenaires de la rénovation du parc privé de logements. Cette convention de partenariat d'une durée de 2 ans n'a pas d'impact financier pour la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention à passer entre Procivis Rhône et la Métropole définissant le contenu et les modalités de mise en œuvre du partenariat en ce qui concerne le soutien des ménages modestes et des copropriétés fragiles et dégradées dans la solvabilisation de leurs projets de réhabilitation et d'accèsion à la propriété.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**